

Annexe A

Par la présente, en tant que membre du comité local de santé et sécurité désigné, je souhaite déposer une plainte formelle concernant l'état d'insalubrité persistant, généralisé et alarmant des installations sanitaires de nos stations, utilisées au quotidien par les chauffeurs et les inspecteurs sur la route. À ce jour, aucun service de nettoyage effectif n'est assuré, ce qui engendre des conditions de travail dégradées, contraires aux normes de santé et de sécurité en vigueur, et pose un risque direct pour la santé des travailleurs.

La situation a fait l'objet de multiples signalements et de nombreuses discussions auprès de l'employeur. Toutefois, la direction refuse de prendre des mesures immédiates. Les arguments avancés par l'employeur évoquent une attente injustifiée jusqu'au renouvellement du contrat de nettoyage prévu en février. De plus, la direction se dégage de ses responsabilités en rationnant les produits de première nécessité : elle refuse d'approvisionner les installations en papier hygiénique sous prétexte que des vols auraient lieu, privant ainsi l'ensemble du personnel de route d'un accès de base à la dignité et à la propreté.

À ce manque flagrant d'entretien de base s'ajoute une infraction directe aux réglementations canadiennes concernant l'accès aux produits d'hygiène : les distributeurs de produits hygiéniques pour femmes sont systématiquement vides, et aucun remplissage ne s'effectue. L'accès continu et gratuit à ces protections est pourtant une obligation légale stricte.

L'absence combinée d'entretien sanitaire minimal et de produits d'hygiène essentiels place les employés de route dans une situation de vulnérabilité inacceptable sur leurs lieux de travail.

Face à cette inaction prolongée et au refus délibéré de l'employeur de maintenir des locaux salubres, nous demandons l'intervention urgente d'un chef de la conformité et de l'application afin de constater ces infractions flagrantes et de faire en sorte que l'employeur se conforme sans délai à ses obligations légales en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.